

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport
Procès-verbal de la réunion n°3
tenue dans les locaux du Port autonome de Liège le 17 décembre 2012.

Présents :

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Serge HERCEK	Port autonome de Liège / Serve Consult
Serge FILLOT	Commune d'Oupeye
Marcel NEVEN	Ville de Visé
Claude PUTS	Ville de Visé
Stéphan NIVELLES	Service public de Wallonie, DGO2
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, DGO2
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, DGO3
Arnaud WARIN	Service public de Wallonie, DGO3
André DELECOUR	Service public de Wallonie, DGO4
Etienne BAUGNEE	Trilogiport Terminal
Jean-Pierre STAELENS	D.L. Trilogiport / CETIM
Bruno ROBBERECHTS	Warehouses De Pauw
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Marcel VANDENMEERSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé

Excusés :

Alain AUSSEMS	Commune d'Oupeye
Valmy CAUFRIEZ	Service public de Wallonie, DGO2
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, Direction générale Opérationnelle de l'Agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, Département Nature et Forêt (DNF), Centre de Liège, Cellule Natura 2000
Paul ERNOUX	Commune d'Oupeye
Thierry EVRARD	D.L. Trilogiport / CETIM
Alain HOUTAIN	Service public de Wallonie, Département du Sol et des Déchets, Office wallon des déchets
Luc LEJEUNE	Ville de Visé
Bernadette MOTTET	Service public de Wallonie, DG04

Absents :

Thierry GREFFE	Représentant « Comité Village »
Michel MAJCHROWICZ	Représentant « Comité Village »

1. Procès-verbal de la réunion n°2

Aucune remarque ou observation sur le procès-verbal de la réunion n°2 du Comité d'accompagnement (organisée le 18 juin 2012).

2. Etat du dossier (Service public de Wallonie, Direction de la Mobilité et des voies Hydrauliques de Liège, DGO2)

Un point sur le dossier est présenté par Monsieur Stéphan Nivelles, Directeur, Service public de Wallonie, DGO2.

Recours au Conseil d'Etat relatif à l'attribution du marché de travaux pour la construction de la plate-forme de Liège Trilogiport.

Monsieur Nivelles informe que le Conseil d'Etat a décidé, par arrêt rendu le 30 octobre 2012, de suspendre l'exécution des décisions du 19 juillet signées par le Port autonome de Liège et du 28 août signées par la Région wallonne relatives à l'attribution du marché de travaux pour la construction de la plate-forme de Liège Trilogiport.

Il a été décidé d'annuler la décision d'attribution de marché et de reprendre la procédure à l'analyse des offres.

La décision de retrait a déjà été signée par Monsieur le Ministre Di Antonio et sera signée dans les prochains jours par le PAL.

Les soumissionnaires seront alors interrogés sur leurs offres. Après analyse des réponses, une nouvelle décision motivée d'attribution sera réalisée.

Recours en suspension relatif au permis d'urbanisme

Monsieur Delecour précise que le Conseil d'Etat a rejeté deux recours en suspension introduits par les riverains.

Le permis d'urbanisme reste donc valable. Le préjudice grave difficilement réparable n'est pas reconnu par le Conseil d'Etat.

Monsieur Bertrand souligne dans ce cadre que le Conseil d'Etat a reconnu la qualité de l'Etude d'Incidences sur l'Environnement.

Pont et accès

Le cahier spécial des charges et les plans ont fait l'objet d'un marché d'études. Le dossier est en cours de finalisation. Une proposition du mode de passation de marché a été rédigée et doit être approuvée par le Gouvernement wallon.

Dès l'approbation du mode de passation de marché, le Service public de Wallonie lancera la procédure de consultation.

Plan d'assainissement

Monsieur Arnaud Warin (Service public de Wallonie, DGO3) précise que le Département du sol et des déchets de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO3) a approuvé, par décision prise en date du 30 octobre 2012, le projet d'assainissement du TRILOGIPOINT introduit par la Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies Hydrauliques – DGO2 – Direction des Voies Hydrauliques de Liège.

Pour rappel, ce projet d'assainissement consiste en :

- l'excavation d'un noyau de pollution du sol en naphtalène ;
- l'excavation du remblai sous les coffres de voiries, les réseaux de canalisation et d'impétrants de la plate-forme de Liège Trilogiport;
- le confinement des pollutions résiduelles et le réglage du terrain ;
- la réalisation d'actes et travaux d'assainissement en vue de rendre compatible la qualité du sol du terrain concerné avec les exigences du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols ;
- des mesures de surveillance de la qualité des eaux souterraines ainsi que diverses mesures de suivi de la qualité des actes et travaux d'assainissement seront également mises en œuvre.

Pour rappel, le projet avait fait l'objet d'une enquête publique organisée de manière concomitante sur les communes d'Oupeye et de Visé du 28 juin 2012 au 13 juillet 2012.

Des avis relatifs à cette décision ont été affichés dans les communes d'Oupeye et de Visé entre le 19 novembre 2012 et le 9 décembre 2012. La population a ainsi été invitée à venir consulter le projet et la décision.

3. Travaux de plantations (Service public de Wallonie, Direction de la Mobilité et des voies Hydrauliques de Liège, DG02)

Un point sur les travaux de plantations est effectué par Monsieur Stéphan Nivelles, Directeur et Madame Céline Hellemans.

Le marché pour ces travaux d'aménagements paysagers a démarré le 23 mai 2012 et les travaux suivants ont déjà été réalisés:

- la mise en place d'une clôture à la base du merlon (butte paysagère) et le long de la zone dédiée aux crapauds calamites,
- la réalisation d'un pré fleuri,
- la plantation de noyers et d'arbres fruitiers (pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers en variétés anciennes) dans le pré fleuri,
- la plantation du merlon. Celui-ci est planté de plants forestiers et de baliveaux d'espèces indigènes (plans forestiers, rosiers de semis et baliveaux).
- la taille des haies existantes,
- la plantation d'une haie libre d'espèces indigènes (plants forestiers et rosiers de semis) le long de la clôture longeant le pré fleuri.

Monsieur Brasseur relate son scepticisme quant à l'aménagement paysager, à la création de jardins communautaires, source de nuisances supplémentaires. Monsieur Bertrand précise que l'aménagement de la zone d'intégration environnementale a été négociée avec les représentants du « Comité Village ».

4. Divers

Questions de Monsieur Verjans

Dans le cadre de ce Comité d'accompagnement, Monsieur Verjans (Représentant de la population de la Commune de Visé) procède à la lecture de quelques questions préalablement envoyées par courriel à l'attention du Port autonome de Liège.

